

Association pour le
Maintien d'une
Agriculture
Paysanne



**LE PANIER VANVÉEN
CONTRAT D'ENGAGEMENT
PAIN BIO**



Du 31 janvier 2023 au 12 décembre 2023

Référents Pain AMAP : Sylvie Boulmé, Valérie Duchesne

Téléphone : 06 12 23 96 35 ou 06 07 26 77 79

Courriel : sylvie.boulme@yahoo.fr ; v.duchesne@gmail.com

Le présent contrat d'approvisionnement est établi entre l'adhérent(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Et la boulangerie bio autogérée : LA CONQUETE DU PAIN au 47, rue de la Beaune à
MONTREUIL (93100)

Courriel : laconquetedupain.liv@gmail.com - Téléphone (Boulangier) : 06 50 92 59 74

ENGAGEMENTS

Pour l'adhérent(e) :

Préfinancer de la production. Être solidaire avec la boulangerie dans les aléas de la production.

Pour le boulanger :

Livrer chaque semaine du pain frais produit à la boulangerie et à partir de farines issues de l'agriculture biologique. Communiquer régulièrement sur le déroulement de son activité et les difficultés éventuelles rencontrées. Être transparent sur le mode de fixation du prix, ses méthodes de travail et son approvisionnement de matières premières. Accueillir les adhérent(e)s sur son site de production à minima une fois par an. En cas d'incapacité à produire ou livrer (pannes, grèves...), reconduire la commande hebdomadaire avec celle de la semaine suivante ou la reporter en fin de contrat.

Lieu de distribution : Marché couvert de Vanves, 33 rue Antoine Fratacci, Vanves.

Jour et heures de distribution : **Mardi de 18h30 à 20h**

En raison des fermetures prévues de la boulangerie il n'y aura pas de distribution les : 21 février, 16 mai, du 24 juillet au 21 août.

Planning des distributions :

- o **Semaine Impaire _ 21 distributions :** 31 janvier ; 14 et 28 février ; 14 et 28 mars ; 11 et 25 avril ; 9 et 23 mai ; 6 et 20 juin, 4 et 18 juillet, 29 août, 12 et 26 septembre ; 10 et 24 octobre ; 7 et 21 novembre et 5 décembre 2023.
- o **Semaine Paire _ 18 distributions :** 7 février ; 7 et 21 mars ; 4 et 18 avril ; 2 et 30 mai ; 13 et 27 juin, 11 juillet, 5 et 19 septembre ; 3, 17 et 31 octobre ; 14 et 28 novembre, 12 décembre.

FORMULES

	Semaine impaire	Semaine paire
Pain au levain (T80, T65, Levain dur)		
Pain de 500g	pain (s)x 3,50€ =	pain (s)x 3,50€ =
Pain de 1kg	pain (s)x 7€ =	pain (s)x 7€ =
Arbre (T65, T80, Seigle, Sarrazin, Levain dur)		
Pain de 500g	pain (s)x 3,60€ =	pain (s)x 3,60€ =
Pain de 1kg	pain (s)x 7,20€ =	pain (s)x 7,20€ =
Pain tournant		
Pain de 500g	pain (s)x 4€ =	pain (s)x 4€ =
Pain de 1kg	pain (s)x 8€ =	pain (s)x 8€ =
	21 semaines impaires	18 semaines paires
MONTANT À RÉGLER		

Formules Pain fixe : Pain au levain (T80, T65, Levain dur)

Arbre (T65, T80, Seigle, Sarrazin, Levain dur)

Formule pain tournant : Recette différente chaque semaine sur base de levain dur, avec alternance des farines, graines, etc.

RÈGLEMENT

Règlement en 1 ou 4 chèques de montants équivalents, encaissables en début de saison ou de trimestre, libellés à l'ordre de *La Conquête du Pain* et à remettre à votre référent pain avec ce contrat signé.

Nom de l'émetteur	Banque	N° du chèque	Montant	Encaissement
				Janv 2023
				Avril 2023
				Juill 2023
				Oct 2023

Fait à _____, le _____

L'adhérent(e)

Le boulanger